

aurait pu, à la vérité, ajouter moyennant une longue vie, car il leur faudra apparemment attendre longtemps), une chance d'accéder au pouvoir et, dans cette éventualité, il leur a conseillé de ne pas déranger une disposition des ministères qui pourraient bien, un jour, les soulager d'une foule de détails. Si les ministres refusent de se familiariser avec les questions de détail ou de communiquer les renseignements qui leur sont demandés, peut-être faudra-t-il constituer un conseil de commis, voire même un conseil pour les petits et un autre pour les grands commis, auxquels on pourra s'adresser pour les questions d'importance majeure ou d'importance mineure. Le ministre de la Milice s'est servi d'un autre genre d'argument et il faut bien admettre que s'il (Sir George) est incapable de jeter de la lumière sur une question, lui dont l'industrie et la compétence sont sans limites, la faute en est à la cause qu'il défend et non à lui-même. Le ministre de la Milice lui a dit que dans la distribution des charges ministérielles il est nécessaire de tenir compte de l'élément géographique. En ce cas, la règle n'a pas été appliquée rigoureusement. Deux ministres viennent de Montréal, mais pas un des Cantons de l'Est. Un vient de Québec, mais pas un de la région qui sépare Québec et Montréal. En Ontario, c'est la même chose. Kingston, ville si l'on veut mais ville assurément très modeste, en a fourni deux et Toronto un, mais il n'y a personne pour représenter le district d'Ottawa, la péninsule de l'Ouest et le district de la baie Georgienne, la plus productive des régions de l'Ouest. La nécessité a ensuite été démontrée de tenir compte du facteur des nationalités. Il (M. Jones) ne voudrait jamais voir de cabinet où la population française ne compterait pas de représentants. Ce sont les dignes descendants d'une race fière. Il ne voudrait pas, non plus, voir le ministre de la Milice détenir un portefeuille de moindre importance. Mais il n'y a pas qu'une très importante nationalité qui ait été complètement laissée de côté. L'Angleterre et le pays de Galles ne comptent aucun représentant dans le cabinet, tandis que la plus petite des parties constituantes du Royaume-Uni n'en compte pas moins de quatre. L'élément irlandais a été oublié. Or les Irlandais sont au nombre de 600,000, soit près de la moitié de l'Ontario. Comment se fait-il qu'un principe valable dans le Québec ne le soit pas en Ontario? Est-ce parce que l'élément irlandais n'a personne digne d'occuper un tel poste, ou est-ce l'effet du hasard? Si

[M. Jones (Leeds et Grenville).]

c'est l'effet du hasard, il faut reconnaître que c'est un hasard qui se reproduit régulièrement quand un certain personnage dirige le gouvernement. (*Rires*). Les coïncidences d'un caractère si persistant en viennent à acquérir la dignité des lois naturelles. (*Rires*). Il avait pourtant espéré de la part du gouvernement de Dominion moins d'insistance sur les distinctions d'ordre national. Nous avons toujours été jusqu'ici, par la force des choses, un peuple hétérogène, mais il avait espéré que nous commencions tout au moins à acquérir un caractère homogène. Pour démontrer l'augmentation énorme des dépenses du gouvernement, il se livre à des comparaisons pour les années qui viennent de s'écouler. La liste civile de 1851 s'élevait à \$132,412. Celle de 1867 s'établissait à \$375,179. En 1868 elle a grimpé à \$605,169, tandis que pour 1869 elle atteindra le chiffre de \$651,366, accroissement de \$188,269 depuis 1867, abstraction faite des grosses subventions versées au Québec et à l'Ontario. Quel sera l'aboutissement de cette progression? Pour gouverner une population de trois millions et demi on dépense plus encore qu'à Washington. D'aucuns prétendent que ce n'est pas à Washington qu'il faut aller chercher des exemples, mais peu importe où on va les chercher pourvu qu'on y trouve un gouvernement soucieux d'économie. Le ministère de la Milice a enregistré une augmentation de dépenses de \$18,045 de 1867 à 1868 et il ne cache pas aux honorables vis-à-vis que cette augmentation a suscité beaucoup de mécontentement en Ontario. Il ne manque pas de volontaires pour faire toutes les tâches, mais ils sont mal payés et les sommes qui leur reviennent en toute justice servent à entretenir à Ottawa un personnel inutile. Au ministère des Finances également des dépenses montent en flèche. (L'hon. M. Holton. Très bien). De \$59,091 qu'elles étaient en 1867, elles sont passées à \$75,012 en 1868, en hausse de \$15,921. Cet état de choses est déjà déplorable, mais les dépenses imprévues viennent s'y ajouter, au point que le gouvernement pourrait tout aussi bien et plus commodément grouper toutes les augmentations prévues en un seul montant à la rubrique des dépenses imprévues. Ces dépenses forment avec les Douanes (\$41,622) et le Revenu de l'intérieur (\$25,000) une augmentation globale de \$93,000 au titre de l'administration des Finances. Puis il y a le Secrétariat d'État qui absorbe \$60,809, y compris \$25,000 pour les dépenses imprévues. L'honorable député s'en prend ensuite plus particulièrement aux crédits de la direction des territoires militaires et